



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 29 juin 2020 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 22 juin 2020.

A l'ouverture de la séance sont présents : **Gérard HALTER**, Maire, Mesdames et Messieurs BALTZER Jean-Michel, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, adjoints au Maire, SCHNELL-LECHNER Karine, SCHOSSIG Arnaud, WENDLING Sébastien, WEESS Julien, KERN Simone, DUDT Christine, BECKER Noémie, MESSER Valérie, KNORR Aline, ROTH Marie-Claude, BECKER Gérard, conseillers élus le 15 mars 2020.

Sont absents :

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide. Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme KNORR Aline**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

2020-05-01°) Vote des taux des impôts directs locaux

2020-05-02°) Budget Primitif 2020

2020-05-03°) Désignation d'un délégué communal au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement

2020-05-04°) Convention avec SDEA pour la vérification poteaux incendie

2020-05-05°) Renouvellement Bureau de l'Association Foncière

2020-05-06°) Devis réfection paratonnerre église protestante

2020-05-07°) Projet réorganisation des locaux de la mairie/école

2020-05-08°) Demande de subventions :

- Société Protectrice des Animaux (SPA)

2020-05-09°) Divers et informations :

- Nid de cigognes
- Illuminations de Noël
- Installation miroir croisement rue Principale et rue des Prés
- Circulation piétons au droit des trottoirs de la rue Principale
- Boîte à idées
- Congés d'été

2020-05-01°) Vote des taux des impôts directs locaux :

M. Le Maire soumet aux conseillers, l'état de notification des bases prévisionnelles n°1259 M pour les taxes directes locales, pour lequel le produit fiscal attendu s'élève à 94.975,-€, et 6.013,-€ d'allocations compensatrices.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de taxe d'habitation sont gelés dès 2020 à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le produit prévisionnel de taxe habitation est donc de 62.838,-€.

Considérant les dépenses engagées par la commune et les besoins de financement et après avis de l'ensemble des membres du conseil, **M. Le Maire propose de ne pas augmenter les taux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- De maintenir pour 2020 les taux d'imposition des deux taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2019 :
 - o Taxe sur le foncier bâti : 12,86 %
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 60,61 %

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-02°) Budget primitif 2020 :

Après présentation de ses propositions par M. le Maire, examen approfondi et délibération, le Conseil Municipal **DECIDE d'APPROUVER** le BUDGET PRIMITIF de la Gestion Générale de la commune de Kirrwiller pour 2020, avec les balances équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement : 501 314,47 Euros

Section d'investissement : 236.905,29 Euros

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-03°) Désignation d'un délégué communal au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les statuts du SDEA et notamment l'article 9, 11, 14 et 26 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Il est décidé de désigner par vote à bulletins secrets, pour l'eau potable,

1 délégué :

M. NAUDIN Pierre, délégué de la Commune de KIRRWILLER au sein de la commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriales et Générale du SDEA

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-04°) Convention expertise et entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) :

L'entretien et l'expertise périodique des Points d'Eau d'Incendie (PEI) publics, notamment des poteaux et bouches d'incendie, des puits et des citernes, sont à la charge de la collectivité conformément au règlement départemental de la défense Extérieure contre l'Incendie du Bas-Rhin (RDDECI 67). La collectivité étant membre du SDEA du Bas-Rhin, les deux parties ont décidé de conclure la présente convention afin de convenir des modalités de réalisation par le SDEA des missions d'expertise et d'entretien des PEI dans les limites du territoire de la collectivité.

Il est convenu, dans cette convention, un contrôle de débit/pression sur l'ensemble des PEI du village lors de la première année puis renouvelé à partir de l'année N+3 et lissé sur 3 années, ainsi qu'un contrôle fonctionnel des PEI par tranche de 3 ans selon un planning établi pour un coût de respectivement 1.850,-€ HT pour le contrôle débit/pression et 1.110,-€ HT pour les contrôles fonctionnels sur une période de 6 ans, soit un total de 2.960, -€ HT (facturation 1/6^{ème} par an sur la durée de la convention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer cette convention avec le SDEA pour l'expertise et l'entretien des PEI participant à la DECI ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2020.

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-05°) Renouvellement Bureau de l'Association Foncière :

*** Désignation des propriétaires et du membre de droit.**

M. Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Kirrwiller.

Un courrier a été adressé à la Chambre d'Agriculture pour qu'elle dresse la liste des 3 titulaires et des 2 suppléants, désignés par ses soins pour siéger au sein du Bureau.

Afin de prendre l'arrêté préfectoral y relatif, il appartient au conseil Municipal de désigner **à bulletin secret**, cinq nouveaux propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non : **3 titulaires et 2 suppléants.**

Le Bureau comprend également, conformément à l'article R 133-3 du code Rural, le Maire ou un conseiller Municipal désigné par lui.

A – Membre de droit :

M. HALTER Gérard, Maire de Kirrwiller

B – Election des titulaires :

-Election du 1^{er} titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. BALTZER Jean-Michel

Voix (15)

M. BALTZER Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

-Election du 2nd titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. WENDLING Sébastien

Voix (15)

M. WENDLING Sébastien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée titulaire de l'Association Foncière de Kirrwiller désignée par le Conseil Municipal et immédiatement installée.

-Election du 3^{ème} titulaire :

M. Le Maire précise que M. DIEMERT a exprimé en date du 22 juin 2020 son souhait de continuer à siéger en tant que titulaire au sein de l'Association Foncière.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. DIEMERT Etienne

Voix (15)

M. DIEMERT Etienne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

C – Election des suppléants :

-Election du 1^{er} suppléant :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. SCHNELL Denis

Voix (15)

M. SCHNELL Denis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

-Election du 2nd suppléant :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. HOUDE Laurent

Voix (15)

M. HOUDE Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant de l'Association Foncière de Kirrwiller désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-06°) Devis réfection paratonnerre église protestante :

M. Le Maire expose que suite à la visite de l'entreprise PROTIBAT de Mundolsheim en charge du contrôle annuel des parafoudres et paratonnerres installés sur les deux églises, un devis de remise en conformité des installations a été réceptionné pour les deux bâtiments, chacun en ce qui le concerne.

Le devis se rattachant à l'église catholique a été transmis à la paroisse catholique.

En ce qui concerne l'église protestante qui est un bâtiment communal, les conclusions du rapport de contrôle sont les suivantes :

Paratonnerre sur les descentes existantes :

- nécessité d'installer deux panneaux signalétiques pour minimiser la probabilité de toucher aux conducteurs de descente

Mise en place de 2 regards de visite permettant la déconnexion des prises de terres lors des visites de contrôles périodiques.

Réalisation d'une liaison équipotentielle de la terre paratonnerre à la terre électrique et des prises de terre paratonnerre entre elles

Parafoudres de type II aux cloches :

- Installation d'un ensemble de parafoudres de type II avec en amont, sa protection propre au niveau du tableau divisionnaire. Cette protection secondaire affine la protection primaire jusqu'à une valeur acceptée par les équipements.

Le montant total du devis est de 2.638,00 € HT soit 3.165,60€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- De valider les travaux de mise aux normes du parafoudre et du paratonnerre de l'église protestante, pour un montant de 2.638,-€ HT selon devis adressé par la Sté PROTIBAT de Mundolsheim
- D'imputer la dépense au compte 615221
- D'autoriser M. Le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-07°) Projet réorganisation des locaux de la mairie/école :

Déménagement salle de classe cycle 1 :

M. Le Maire expose qu'à ce jour, la salle de classe du cycle 2 se trouve dans le bâtiment mairie, juste en face du secrétariat et que la salle de classe du cycle 3, se trouve dans le bâtiment école.

Afin de scinder matériellement les locaux « mairie et les locaux « école », il propose de transférer la classe du cycle 2 dans l'ancienne salle des maternelles, et ceci dès la rentrée prochaine.

La directrice de l'école a donné son accord à ce « déménagement » à condition qu'elle ait suffisamment de temps et d'aide pour déplacer tout le matériel et installer les nouveaux locaux au plus tard le 15 août 2020.

Cette nouvelle organisation évitera ainsi aux administrés qui viennent s'informer ou en rendez-vous en mairie, d'être au contact des enfants et vice versa, ce qui peut poser problème, notamment ces dernières semaines lors de la mise en œuvre des protocoles sanitaires visant à lutter contre l'épidémie de COVID-19. L'ancienne salle de classe des maternelles est également 12m² plus grande que la salle actuelle et permettra ainsi une meilleure distanciation des élèves dès la rentrée.

Mme METZGER se chargera de faire le tri et de conserver ce qui lui semble le plus pertinent dès la première semaine des congés scolaire, afin que l'agent communal puisse amener en déchèterie tout ce qui n'est plus utile. Les élus disponibles apporteront leur aide aux opérations de déménagement et, si les délais le permettent, la salle pourrait également remise en peinture avant la rentrée

Déplacement de la bibliothèque :

M. Le Maire expose également que Mme GUILLAUME Maryline vient de réaliser un gros travail de tri, non seulement dans tous les sites de stockage du matériel école, mais également au niveau de la bibliothèque. En effet, de même qu'il est souhaitable de séparer les locaux scolaires des locaux mairie, M. HALTER propose de mettre l'espace bibliothèque, qui est dédié à l'école, au fond de la salle de motricité. Les livres ont tous été triés et mis en cartons par catégorie, ne reste plus à l'agent technique qu'à démonter les étagères et les remonter dans le nouvel espace. Mmes MESSER et BECKER insistent sur le fait qu'il faudra matériellement séparer l'espace « salle ludique » de « l'espace bibliothèque ». Maire et adjoints précisent qu'une séparation est effectivement prévue par la mise en oeuvre de petits meubles bas.

Nouvelle organisation des locaux mairie :

Une fois les espaces spécifiquement dédiés à l'école réaffectés dans les autres bâtiments, M. Le Maire propose de déménager la salle du conseil municipal au rez-de-chaussée dans l'ancienne salle de classe du cycle 1 ainsi que le bureau du Maire, ce qui permettrait d'assurer réglementairement l'accessibilité PMR à cette salle, notamment en cas de mariages et de recevoir les administrés qui souhaitent rencontrer le Maire, de manière plus confidentielle et de manière scindée avec le secrétariat de mairie.

L'étage ainsi libéré pourrait être réaménagé en logement de manière assez simple et rapide, puisque c'était déjà l'affectation de cet étage avant 1993 et que tous les réseaux nécessaires s'y trouvent donc déjà.

Contact va être pris avec le CAUE afin de bénéficier d'un conseil gratuit quant à ce projet. A l'issue du conseil, la commission « aménagement espace urbain, urbanisme et voirie » sera convoquée afin de débattre de ce projet plus en détail.

PAS DE VOTE

2020-05-08°) Demande de subventions :

- Société Protectrice des Animaux (SPA) :

M. Le Maire présente le courrier de la Société Protectrice des Animaux, relatif à la participation des communes pour le financement annuel de l'activité fourrière. Rappel est fait de la convention signée en 2009 et que la SPA n'effectue plus de déplacements et ne seront acceptés que les animaux issus d'une commune signataire de la convention. La mission consiste à récupérer sur la commune tout animal domestique errant qui aura au préalable été confiné dans un lieu clos. Pour un animal blessé, seul un vétérinaire est compétent pour l'accueillir. Le montant de la participation pour 2020 est de 354,25 €.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :

- de verser à la SPA la cotisation 2020 d'un montant de 354,25 €
- d'imputer la dépense à l'article 6574

VOTE : UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-05-09°) Divers et informations :

- **Nid de cigognes :** M. BALTZER présente le projet qu'il a piloté relatif à l'installation d'un nid de cigognes au niveau du terrain de football (2^{ème} poteau le plus éloigné de la route départementale), et qui a été concrétisé grâce à l'aimable collaboration de M.Jean-Pierre, de M. MUNSCH Patrick agent technique, ainsi que de M. SIEFFER Patrice Sté SOBECA qui met gracieusement à disposition la nacelle nécessaire à l'installation du nid.

En raison de conditions météorologiques défavorables, la mise en place du nid initialement prévue le samedi 27 juin 2020 a été reportée au samedi 4 juillet 2020.

Portail du cimetière : M. NAUDIN expose qu'en collaboration avec l'agent technique, il a procédé à la remise en état et au redressement de la porte du cimetière qu'il était difficile d'ouvrir ou de fermer depuis pas mal de temps. L'accès au cimetière est dès lors, bien plus facile, notamment pour les personnes âgées.

- **Illuminations de Noël :** M. HALTER expose qu'il a été demandé à la Sté EST Réseaux, de faire un devis pour la fourniture de bandeaux leds qui pourraient être installés sur les anciennes décorations de Noël qui serviraient ainsi de support et pourraient donc être réutilisables en y adaptant une technologie plus moderne et nettement moins énergivore.

Si l'essai est concluant, cette adaptation pourrait être faite sur l'ensemble des anciennes illuminations et si le coût qui s'y rattache n'est pas trop élevé, d'autres investissements pourront être prévus en ce qui concerne les illuminations de Noël.

- **Installation miroir croisement rue Principale et rue des Prés :** M. HALTER expose avoir sollicité des renseignements et des devis afin de mettre en place un miroir au droit de la sortie de la rue des Prés sur la rue Principale. En effet, de nombreux usagers ainsi que les services de la Poste, se plaignent de la dangerosité de ce croisement, du fait de n'avoir aucune visibilité en sortant de cette rue en raison du stationnement de véhicules de part et d'autre. L'attache du Conseil Département 67 a été prise afin de s'assurer que cette signalétique pouvait bien être mise en œuvre. Ce type d'opération relevant du pouvoir de police du Maire, aucune autorisation n'est nécessaire sous réserve de respecter la réglementation sur la signalisation routière qui précise en son article 14 l'obligation de mettre en place un régime de priorité avec l'obligation d'arrêt STOP sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité d'un panneau

« MIROIR ». C'est pourquoi, en plus du miroir, un panneau STOP devrait obligatoirement être installé en sortant de la rue des Prés et un arrêté municipal y relatif devrait être pris dès mise en œuvre effective de la signalétique.

L'opération complète est chiffrée à 1.079 € HT.

Les membres du conseil proposent de sursoir à toute décision afin de réfléchir et de débattre de la problématique de la rue Principale, signalétique et mise en sécurité des différents espaces, de manière globale.

PAS DE VOTE

- **Circulation piétons au droit des trottoirs de la rue Principale** : Dans la continuité du point précédent, M. le Maire sollicite l'avis des conseillers quant à la réflexion qui a été engagée concernant la circulation des piétons, notamment au niveau des arbres se situant sur les trottoirs de la rue Principale. En effet, il expose qu'en certains endroits, les arbres et la végétation posent un problème de sécurité du fait de leur emprise trop importante obligeant les piétons à circuler directement sur la chaussée.

Il propose de couper certains arbres et de les remplacer par des bacs avec plantations fleuries qui pourraient être installés en limite trottoir/chaussée permettant ainsi une protection supplémentaire des piétons de par leur implantation, parallèlement au sens de circulation.

Plusieurs conseillers font part de leur désaccord en ce qui concerne la coupe des arbres mais s'accordent à ce qu'il faille effectivement réfléchir à repenser la circulation, le stationnement et surtout la sécurité au niveau de la rue Principale.

Comme il l'a déjà été proposé lors du précédent point, il est décidé de réunir la **commission « habitat, urbanisme, voirie et aménagement de l'espace »**, le **jeudi 9 juillet à 19h** en la salle de motricité.

- **Boîte à idées** : Mme KNORR Aline expose son idée de mettre en place une boîte à idées devant la mairie afin de recueillir toute proposition de la population. Les conseillers sont unanimement d'accord avec cette proposition et décide d'installer la boîte, sur l'ancien panneau de l'Animation Jeunesse, à proximité des boîtes aux lettres mairie/école

- **Projet d'inauguration illuminations de Noël** : Mme KNORR a préservé la salle des fêtes communale pour la date du 21 novembre 2020, pour le compte de la commune. Afin de dynamiser le village et de proposer un évènement qui permettrait de fédérer tout le village, elle propose d'organiser une fête qui regrouperait les associations, l'école, les représentants de la commune et tout particulier qui souhaiterait s'investir, autour d'un marché de Noël qui pourrait se tenir aux abords de la salle des fêtes. La soirée pourrait débiter par une inauguration et le déclenchement des illuminations de Noël, et les différentes associations pourraient proposer de la petite restauration pendant que particuliers et autres bricoleurs ou pâtisseries en herbe pourraient tenir des stands de bricolages et déco de Noël ou vendre des bredeles.

La majorité des conseillers pense qu'une fête de ce type organisée sur la fin de l'année va être compliquée à mettre en œuvre, puisque la quasi-totalité des associations organise déjà un évènement à ce moment-là et il sera difficile de fédérer les bénévoles et la population plusieurs week-end d'affilés. Il serait plus opportun de réfléchir à un évènement de ce type sur une thématique printemps et jardinage qui pourrait se tenir en avril mai, période où les associations organisent très peu d'évènements.

Afin que Mme KNORR puisse néanmoins présenter son projet aux diverses associations et afin de trouver une solution alternative le cas échéant, il est décidé de réunir la **commission « animation »** le **jeudi 16 juillet à 19h** en la salle de motricité.

- **Congés d'été** : M. MUNSCH agent technique de la commune étant en congés du 10 au 28 août 2020, les élus définissent l'organisation qui sera mise en place afin que l'arrosage des diverses plantations communales, soit assuré pendant cette période.

La séance est levée à 22 heures.